

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 26 mars 2012, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Réjean Vaudry, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION 6629-03-2012
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour après en avoir retiré l'item suivant :

3. Amendement à la résolution numéro 6622-03-2012 autorisant la signature d'un acte de servitude sur la propriété appartenant à Bernard Claude Desjardins dans le cadre du projet Le Carré des Pins

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Retiré
4. Signature d'une entente avec Bernard Claude Desjardins visant l'exécution immédiate des travaux sur la propriété appartenant à Bernard Claude Desjardins dans le cadre du projet Le Carré des Pins
5. Autorisation d'entreprendre les procédures d'expropriation d'une servitude sur la propriété de Bernard Claude Desjardins dans le cadre du projet Le Carré des Pins
6. Approbation du devis pour les services d'horticulture et autorisation de procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite
7. Approbation du devis pour les services d'entretien des pelouses et autorisation de procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite
8. Location de salle gratuite à l'École de danse Country Dream Catcher pour une activité de levée de fonds pour la Société canadienne du cancer
9. Signature d'un addenda au protocole d'entente intervenu entre la MRC des Laurentides et la Municipalité concernant le territoire du Centre touristique et éducatif des Laurentides

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6630-03-2012

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC BERNARD CLAUDE DESJARDINS VISANT L'EXÉCUTION IMMÉDIATE DES TRAVAUX SUR LA PROPRIÉTÉ APPARTENANT À BERNARD CLAUDE DESJARDINS DANS LE CADRE DU PROJET LE CARRÉ DES PINS

CONSIDÉRANT QU'un projet domiciliaire, Le Carré des Pins, est en voie de développement sur une propriété adjacente à la rue Saint-Faustin ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout traversera ledit projet en partant de la rue Saint-Faustin et se rendra jusqu'à la rue des Villageois ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau passera sur une partie du lot 29A du rang VI, Canton de Wolfe, propriété de Bernard Claude Desjardins, décrite à la description technique préparée par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre du Groupe Barbe & Robidoux, le 22 novembre 2011, sous le numéro 3 685 de ses minutes ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une servitude pour la mise en place et l'entretien des infrastructures d'égout est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches visant à obtenir une servitude réelle et perpétuelle ayant pour but l'installation, l'entretien et le remplacement de conduites d'égout sanitaire visant à desservir les immeubles du projet Le Carré des Pins, sont en voie de réalisation, soit par entente de gré à gré, soit par voie d'expropriation ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent que l'exécution des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire entre les rues Saint-Faustin et des Villageois soient effectués dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Desjardins doit consentir à permettre à la Municipalité, ses mandataires, employés ou représentants, d'effectuer les travaux d'installation et de raccordement des tuyaux d'égout sur sa propriété faisant l'objet des démarches d'acquisition de gré à gré ou d'expropriation, à certaines conditions contenues dans un protocole d'entente à être signé entre les parties préalablement à l'exécution des travaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et Bernard Claude Desjardins, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était relaté au long ;

D'AUTORISER également le maire et le directeur général à signer l'acte de servitude à intervenir sur la partie du lot 29A du rang VI Canton de Wolfe, telle que décrite à la description technique précitée; les frais de notaire étant à la charge de la Municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6631-03-2012

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES D'EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE SUR LA PROPRIÉTÉ DE BERNARD CLAUDE DESJARDINS DANS LE CADRE DU PROJET LE CARRÉ DES PINS

CONSIDÉRANT le projet de construction Le Carré des Pins, situé dans le secteur central de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que par ce projet, il est nécessaire de procéder au prolongement du réseau d'égout sanitaire entre la rue des Villageois et la rue St-Faustin pour desservir le futur développement Le Carré des Pins ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquérir soit de gré à gré ou par voie d'expropriation, une servitude de passage à l'encontre d'une partie du lot 29A, Rang 6, Cadastre officiel du Canton de Wolfe ;

CONSIDÉRANT que cette servitude réelle et perpétuelle de passage a pour objet l'installation, l'entretien et le remplacement de conduites d'égout sanitaire visant à desservir les immeubles du projet Le Carré des Pins et plus spécifiquement de le relier au réseau d'égout municipal passant sur la rue St-Faustin ;

CONSIDÉRANT que ladite parcelle du lot 29A, Rang 6, Cadastre officiel du Canton de Wolfe, devant faire l'objet d'une servitude réelle et perpétuelle de passage par expropriation appartient à M. Bernard Claude Desjardins.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

DE DÉCRÉTER l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, comme Fonds servant, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage à l'encontre d'une partie du lot 29A, Rang 6, Cadastre officiel du Canton de Wolfe, appartenant à M. Bernard Claude Desjardins plus amplement décrite au plan et à la description technique préparés par Dominic Fecteau, arpenteur-géomètre, le 22 novembre 2011, sous le numéro 3685 des ses minutes, laquelle description technique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Cette servitude réelle et perpétuelle de passage a pour objectif l'installation, l'entretien et le remplacement de conduites d'égout sanitaire visant à desservir les immeubles du projet Le Carré des Pins et plus spécifiquement, de relier le réseau d'égout à la rue St-Faustin et ce, pour une superficie totale de 179,6 m², suivant le plan et la description technique précités ;

DE MANDATER l'étude Dubé Guyot Inc. afin d'effectuer les procédures nécessaires à l'expropriation de cette servitude à l'encontre de l'immeuble ci-avant décrit.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6632-03-2012

APPROBATION DU DEVIS POUR LES SERVICES D'HORTICULTURE ET AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour les services d'horticulture pour la saison 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPROUVER le devis portant le numéro # 7210-00-158 préparé par les services administratifs municipaux ;

DE NOMMER, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Jacques Brisebois, directeur général en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6633-03-2012

**APPROBATION DU DEVIS POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES PELOUSES ET
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION
ÉCRITE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour les services d'entretien des pelouses ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPROUVER le devis portant le numéro # 7210-00-142 (TP-2012) préparé par les services administratifs municipaux ;

DE NOMMER, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Martin Letarte, directeur des travaux publics en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6634-03-2012

**LOCATION DE SALLE GRATUITE À L'ÉCOLE DE DANSE COUNTRY DREAM
CATCHER POUR UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS POUR LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QUE l'école de danse Country Dream Catcher organise un « douze heures de danse » au profit de la Société canadienne du cancer, samedi le 28 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir remettre un plus gros montant à cet organisme, l'école de danse demande de pouvoir bénéficier de la salle gratuitement pour cette activité, qui comprendra également un souper spaghetti.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER l'école de danse Country Dream Catcher à utiliser gratuitement une salle municipale pour la tenue du douze heures de danse et souper spaghetti qui aura lieu le 28 avril 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6635-03-2012

**SIGNATURE D'UN ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA
MRC DES LAURENTIDES ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE TERRITOIRE DU
CENTRE TOURISTIQUE ET ÉDUCATIF DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE deux baux et une entente intermunicipale sont présentement en vigueur relativement au site du Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) et que les parties désirent confirmer leur renouvellement pour une période d'une année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à déposer à la MRC un plan d'affaires au plus tard le 1^{er} juin 2012.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente

intervenu entre la MRC des Laurentides et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré relativement au Centre touristique et éducatif des Laurentides. Copie de l'addenda est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6636-03-2012
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon de lever la présente séance spéciale à 19h05.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER
Pierre Poirier
Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS
Jacques Brisebois
Directeur général